

Droits sur le corps du défunt

Par **val1997**, le **10/02/2018** à **22:53**

Bonsoir,

Je suis en couple depuis bientôt 1 an avec un garçon. Nous sommes deux garçons et sa famille n'accepte pas son homosexualité. Ils sont au courant mais n'accepte pas et lui ne leur parle jamais de sa vie sentimentale.

Comme si ça ne suffisait pas, mon copain est atteint de mucoviscidose, une maladie qui affaiblit son organisme et ses fonctions respiratoires. Etant donné la mortalité importante et l'espérance de vie relativement courte de ces personnes atteintes, je m'inquiète donc naturellement.

Ma question est donc de savoir étant donné le risque de mortalité particulièrement élevé des patients atteints par cette maladie, s'il venait à décéder demain, par exemple, sa famille aurait-elle le droit de m'empêcher de venir voir le corps de leur fils ?

Je sais que ça peut paraître étrange et atypique comme question, mais c'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Camille**, le **11/02/2018** à **05:13**

Bonjour,

Petit rappel des règles de ce forum :

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. **De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels.** Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des administrateurs et modérateurs du site, et **ne remplaceront jamais les [s]conseils avisés d'un professionnel[/s].** [/citation]

[citation]Je suis en couple[/citation]

Oui, mais vous ne nous dites pas quel genre. Concubins, PACSés ou mariés ?

[citation] lui ne leur parle jamais de sa vie sentimentale.

[/citation]

Donc, sa famille ne vous connaît pas ?

[citation] s'il venait à décéder demain, par exemple, sa famille aurait-elle le droit de m'empêcher de venir voir le corps de leur fils ? [/citation]

S'il décédait demain, où décéderait-il ? Chez vous ? Dans sa famille ? Ailleurs, à l'hôpital, par exemple ?

Lui-même, qu'en dit-il, qu'en pense-t-il ?

Par **val1997**, le **13/02/2018** à **08:56**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je n'ai rien précisé car nous sommes simplement ensemble, rien d'officiel. Il me semble que ça peut s'apparenter à du concubinage. Nous ne vivons pas encore ensemble.

Sa famille ne me connaît pas du tout.

Il est souvent à l'hôpital, donc s'il lui arrivait quelque chose ce serait sans aucun doute la bas.

Par **Camille**, le **13/02/2018** à **12:12**

Bonjour,

Donc, légalement parlant, vous n'êtes pas "en couple", contrairement à ce que vous avez écrit.

[citation]sa famille aurait-elle le droit de m'empêcher de venir voir le corps de leur fils ? [/citation]

Dit comme ça, je dirais plutôt oui. Mais c'est surtout que la famille n'a aucune raison de vous informer quand et où.

Pareil pour les obsèques.